

**Conférence des Parties contractantes  
Groningue, Pays Bas  
7-12 mai 1984**

## **Recommandation 2.1: Soumission des rapports nationaux**

RECONNAISSANT que seules 13 des 35 Parties contractantes à la Convention ont soumis leur rapport national au Bureau avant le 31 mars 1984,

SACHANT que la soumission, en temps voulu, de rapports nationaux détaillés est d'importance vitale en vue d'assurer la surveillance continue de l'application de la Convention et de partager l'information relative aux mesures prises en matière de conservation des zones humides, aux problèmes qui se seraient posés et aux moyens appropriés de les résoudre,

SOUCIEUSE de voir à l'avenir, toutes les Parties soumettre, en temps voulu, des rapports détaillés,

**La deuxième Conférence des Parties contractantes réunie à Groningue, Pays Bas, 7 12 mai 1984**

RECOMMANDE que toutes les Parties soumettent au Bureau des rapports nationaux détaillés, six mois au moins avant la tenue de chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties; et

RECOMMANDE EN OUTRE que le Bureau rédige une version simplifiée du questionnaire qui sert de base aux rapports nationaux, en vue de faciliter la préparation des rapports tout en garantissant qu'ils contiennent l'information voulue.